



Mairie de Gironde-sur-Dropt

Département de la Gironde

Arrondissement de Langon

Arrêté portant permission de voirie pour le brûlage de Mr carnaval et défilé dans les rues

Le Maire de Gironde sur Dropt,

Vu la demande effectuée par Mme CRIADO représentant l'association des parents d'élèves de l'école de la commune de Gironde-sur-Dropt (apedudropt) concernant l'organisation du carnaval samedi 16 mars 2019 ;

Vu le code général des collectivités territoriales (article 2212-2);

Vu la loi n° 87-565 du 22 juillet 1987 sur l'organisation de la sécurité civile, la protection des forêts contre l'incendie et la prévention des risques majeurs en particulier son article 5;

Vu la loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'organisation et de programmation relative à la sécurité (article 23, 1^{er} alinéa);

Vu le décret n° 97-646 du 31 mai 1997 relatif à la mise en œuvre de service d'ordre par les organisateurs de manifestations sportives, récréatives ou culturelles à but lucratif;

ARRETE

Article 1^{er}

L'association des parents d'élèves de la commune Gironde-sur-Dropt est autorisée à organiser le brûlage de Mr carnaval sur la place de la République ainsi qu'à organiser un défilé qui aura lieu le samedi 16 mars 2019 entre 15h00 et 18h00 en partant de la place de la République.

Article 2

L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes :

Un périmètre de sécurité devra être installé autour du point de brûlage afin d'en interdire l'accès au public et des moyens de secours seront prévus afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes.

Article 3

L'organisateur fournira un plan du parcours concernant l'itinéraire du défilé ainsi que les moyens de sécurité mis en place.

Article 4

- Ampliation du présent arrêté sera transmise :
- A la Brigade de gendarmerie de la Réole
- A la commune de pour affichage et publication
- Au SDIS de la Gironde
- A L'Apedudropt

Chargé chacun en ce qui le concerne de l'application du présent arrêté.

Fait à Gironde sur Dropt, le 13 mars deux mil dix-neuf,

Le Maire,

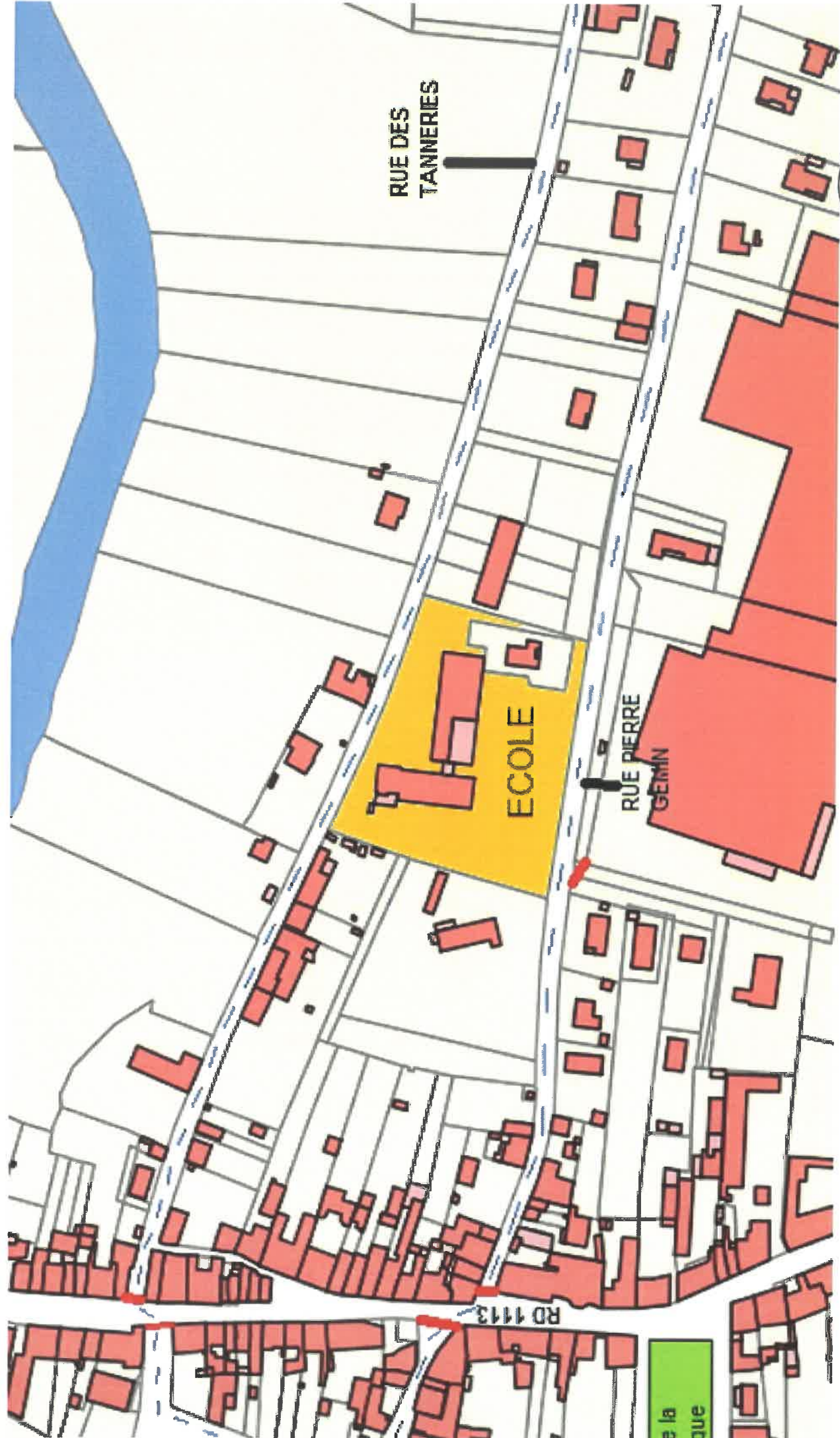
Thierry BOS

Par délégation

Le responsable des Services Techniques

Manuel DOS SANTOS MATOS





Tracé en pointillés bleus:
Points à sécuriser lors du passage
en rouge: —

Unités:
Gemin; Rue des Tanneries; Rue
y-Chauvin; Rue Maxime Lafourcade
de la RD 1113

RD 1113

e la
que